



12eme Challenge Moto BPCE Sport du 01 au 04 juillet 2016



ARDECHE



GROSPIERRES





On dirait le sud...de l'Ardèche

Amies Motardes, Amis Motards,

Entre la Loire, la Drome et l'Ardèche le choix a été difficile pour l'organisation du challenge moto, en effet ces 3 départements rivalisent de belles routes et de paysages variés tout en relief.

Pour des conditions climatiques favorables nous avons donc choisi de nous regrouper en Ardèche Méridionale d'où nous nous élancerons vers les plus belles routes du département.

La CELDA et sa Section Moto sont heureux de vous inviter à découvrir cette superbe région pour ce 12^{ème} Challenge Moto BPCE Sport du 01 au 04 Juillet 2016.

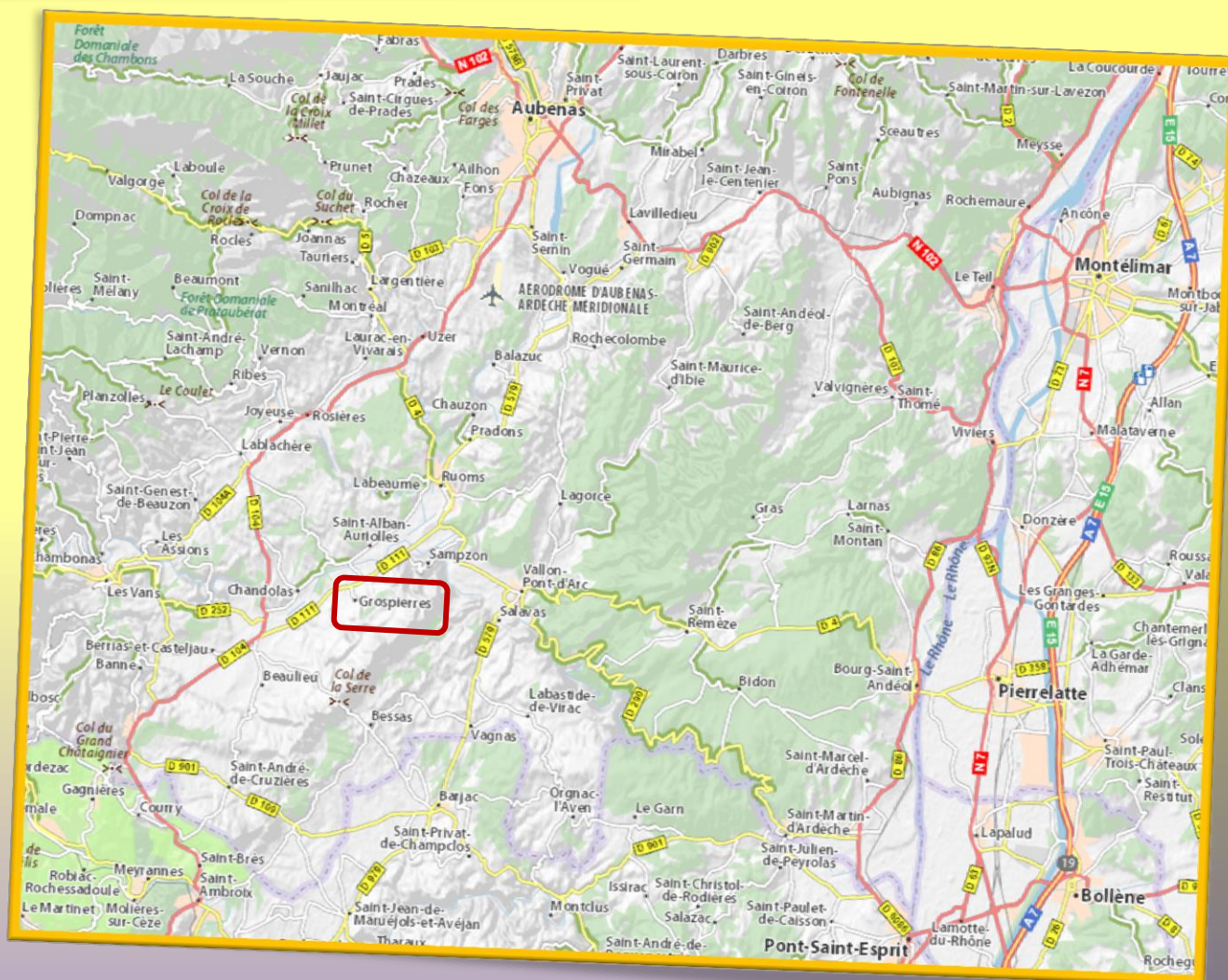
Notre challenge personnel : Vous faire passer un bon moment sur notre territoire malgré le délai raccourci de préparation !

Les organisateurs CELDA





Rendez vous à GROSPIERRES le 01/07/2016...





Le domaine des GARRIGUES vous attend...



LE DOMAINE DES GARRIGUES
Hameau de Comps
07120 Grospierres Ardèche

Pensez à faire le plein à
votre arrivée vendredi soir !!



Latitude : 44° 23' 25,26828" - Longitude : 4° 16' 6,09132"



Demandez le programme...

Vendredi 01 Juillet

- À partir de 17h00 : Accueil des participants
- A partir de 19h30 : Discours de bienvenue & Diner

Samedi 02 Juillet & Dimanche 03 Juillet

- A partir de 07h00 : Petit déjeuner
- 08h00 précise : Départ du premier groupe
- Aux environs de 10h00 : Pause café
- 12h00 : Repas du midi
- 17h00 : Retour du premier groupe
- A partir de 19h00 : Animation & Diner

Lundi 04 Juillet

- A partir de 07h00 : Petit déjeuner
- Dans la matinée : Départ des participants .. Sniff !

Le programme précis de nos retrouvailles sera affiché sur place.



Comment s'inscrire ...

Attention, date limite d'inscription le 25 Mars 2016

- Nombre de places limité à 150 participants
- Prix du séjour : 200€ par personne
Chèque à l'ordre de : Section Moto ASCE CELDA
- Prise en charge du vendredi soir à votre arrivée au lundi matin, jour du départ.
 - Attention, les linges de toilette ne sont pas fournis
 - Draps fournis
 - Ménage de fin de séjour compris
 - Chambres avec 1 lit double et 2 lits simples
 - Prévoyez vos maillots de bains si vous souhaitez profiter de la piscine
 - Plus d'informations sur le site : <http://www.domainedesgarrigues.com/>



Comment s'inscrire ...

Attention, date limite d'inscription le 25 Mars 2016

- Dossier complet à retourner à l'adresse suivante :
Franck DODEY
Direction DOSI
Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche
12 rue des Frères Ponchardier
42012 SAINT ETIENNE
- Validation de l'inscription suivant 2 critères obligatoires :
 - Retour du dossier complet (Bulletins d'inscriptions + Compositions des chambres + Chèques)
 - Licence Groupe BPCE Sport valide
- Attribution des places en fonction de la validité de l'inscription et de la date de réception du dossier, le cachet de la poste faisant foi.
- Conditions d'annulations :
L'annulation est possible jusqu'au 31 mai 2016 en contactant Franck DODEY par mail exclusivement.
Passée cette date, les inscriptions seront considérées comme fermes et définitives.
Les frais d'inscriptions seront perçus de plein droit et dans leur totalité sans possibilité de remboursement.



Bulletin Inscription Individuelle

	Conducteur	Passager
Nom		
Prénom		
Actif - retraité - extérieur		
Établissement BPCE		
Adresse		
homme - femme		
Age		
Tel fixe et tel portable		
Mail		
N° licence groupe BPCE SPORT		
Groupe sanguin :		
nb challenges effectués		
Date obtention permis moto		
Personne à prévenir en cas d'accident		
tel		
Moto		
N° carte verte		
Cylindrée		
Marque modèle année. (ex: BMW R1200gs 2013)		
sportive, trail, routière, roadster, custom, scooter, autre...		



Bulletin Inscription Equipe

Nom de l'ENTREPRISE (CE, BP, NATIXIS, ITCE, FILIALES...) :

.....

Capitaine de l'équipe (Nom, prénom)

.....

Adresse :

.....

Portable :

E-mail :

Compositions des chambres

	1 Lit Double	2 Lits Simples
	Nom & Prénom	Nom & Prénom
Logement 1		
Logement 2		
Logement 3		
Logement 4		
Logement 5		
Logement 6		



Qui contacter ...

Gestion des inscriptions :

- Franck DODEY
franck.dodey@celda.caisse-epargne.fr
04 77 47 74 75
06 26 51 83 11

- Pierre ANDRI
pierre.andri@celda.caisse-epargne.fr
04 77 47 75 12
06 52 30 42 78

- Laurent KNAP
laurent.knap@celda.caisse-epargne.fr
04 77 47 73 20
06 51 03 07 31

En cas d'arrivée au-delà de 20h00 le vendredi, merci de nous tenir informé.



Règlement

ARTICLE 1: La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de **Groupe BPCE Sports**. Le challenge National est ouvert à tous les licencié(e)s répondant aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur de Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2: L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 3: Tous les participants devront être présents sur le lieu de la randonnée, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le **début** de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement. Passé ce délai, le participant défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 4: En cas de forfait délibéré au cours du Challenge National, le participant défaillant ne participera pas à la manifestation l'année suivante et devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 5: Les frais de **sécurité** et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 6: Groupe BPCE Sports sera représentée, au Challenge National par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'**Organisateur** dans le contrôle des licences. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves, et veillera à ce que les mesures de sécurité soient **respectées**.

ARTICLE 7: Le nombre de **participants** d'une même entité pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 8 : Ce challenge se déroulera sur route ouverte à la circulation. La manifestation devra comporter deux randonnées sur deux jours. Aucune épreuve chronométrée ne devra figurer au programme. Les règles de sécurité propres à la sécurité routière et à la protection des participants devront être scrupuleusement respectées. La Préfecture du département habilitée à valider le parcours emprunté par les motards devra en être informée au moins 30 jours avant la date de la manifestation. Toujours en fonction du nombre de participants, l'organisateur est tenu de constituer des groupes d'une dizaine de motos pour fluidifier la circulation (ces groupes seront encadrés par des motards de la caisse organisatrice). Toutes les mairies concernées par la manifestation (hébergement, restauration, parking, etc....) devront être avisées par l'organisation.

ARTICLE 9: Les participants seront tenus de respecter le code de la route et l'environnement. Une assurance spécifique à la manifestation devra être souscrite auprès de notre assureur. Il sera demandé à chaque participant de présenter une photocopie de sa carte verte d'assurance aux organisateurs du challenge.

ARTICLE 10 : L'**organisateur** devra s'entourer de toutes les garanties concernant la sécurité des participants.

ARTICLE 11: A l'**issue** des épreuves, le challenge Groupe BPCE Sports sera attribué à l'Equipe Organisatrice.

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE :

Date du challenge : Prendre contact au préalable avec le secrétariat de Groupe BPCE Sports pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.